

LES 6 HEURES

de **SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES**

Le samedi 28 mai 2016.

Médié Ville **Cross country.**

Cross en relais par équipes de 4 coureurs

C'est un cross, rando-sportive, convivial et familial par équipe de 4 coureurs ouvert à tous.

Le circuit de 4 km est tracé sur sentiers et chemins permettant à chaque participant de découvrir notre belle cité et ses alentours.

Départ : 10 H dans la cour du château (9h 45 briefing)

Tout au long de la journée des animations auront lieu et une restauration sera à disposition pour les participants et accompagnateurs

Toutes et tous pourront se restaurer en dégustant un repas
« cochon grillé » à partir de 12h30 dans l'enceinte du Château
Réservation recommandée avec votre inscription.

Règlement voir au verso

CHÂTEAU DE
SAINTE-SUZANNE
CENTRE D'INTERPRÉTATION
DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE



Règlement.

ART 1 - Cross, rando sportive de 6 heures (en relais par équipes de 4 coureurs) Pour garantir un maximum de qualité à l'organisation des 6 H, nous nous gardons la possibilité de limiter le nombre de participants. Les premiers inscrits (dossier complet) seront, bien entendu, prioritaires. Rando sportive, conviviale et familiale en nature de 4 Km à allure libre, ouvert à tous **à partir de 13 ans (sous la responsabilité des parents pour les mineurs)**. L'heure de départ de la course est fixée à 10 H. Le parcours sera jalonné. Aucun suiveur motorisé ou VTT n'est autorisé. Les participants s'engagent à respecter le parcours balisé qu'ils empruntent. Cross, rando sportive sur sentiers et chemins.

Seules obligations 1) aucun participant ne peut effectuer 2 tours de suite.

2) Chaque relayeur devra avoir effectué au moins 1 tour

Nota : Dans la dernière demi-heure toute l'équipe pourra accompagner le dernier relayeur

ART 2 -

« les 6 heures cool »... équipes ne recherchant pas la performance et pour lesquelles aucun chronométrage et aucun classement ne sera effectué.

ART 3 - Assurance : l'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; Chacun participe librement à cette rando-sportive et doit assurer individuellement sa sécurité. Les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

ART 4 - Pour participer, l'inscription est obligatoire, un dossard sera remis, permettant de visualiser cette inscription, Le dossard devra rester apparent tout au long de la rando-sportive

ART 5 - Un service de sécurité est assuré tout au long du parcours .

ART 6 - Le cross rando-sportive « 6 heures de Sainte-Suzanne Chammes » s'inscrit dans le cadre du respect de l'homme avec la nature, que ce soit sur les chemins parcourus ou leurs environnements proches. Tout comportement irrespectueux du participant : jet d'emballages de ravitaillement, piétinement de zones protégées...fera l'objet d'une disqualification immédiate.

ART 7 - Cette journée se déroulera dans le cadre de l'ECO Citoyenneté. L'organisation se pliera aux règles de tri sélectif. Il est demandé aux participants de suivre impérativement ces règles.

ART 8 - La participation à la rando-sportive implique l'acceptation du présent règlement.

Les participants au cross autorisent l'organisateur à utiliser les images de la manifestation sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.

ART 9 - Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, ou de stopper le cross en raison de circonstances climatiques ou autres exceptionnelles pouvant mettre en danger la sécurité des participants